

Descriptif de la base de données

Cette base de données répertorie les clauses culturelles incorporées à une vaste sélection d'accords de libre-échange régionaux et bilatéraux conclus depuis l'adoption de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* en 2005. Les clauses culturelles tirées de chaque accord examiné font l'objet d'une analyse détaillée, présentée sous forme de fiche. L'examen des clauses pertinentes est décliné en cinq parties : *I-Référence explicite à la Convention de 2005; II-Traitement réservé aux biens et/ou aux services culturels; III-Traitement préférentiel dans le secteur de la culture; IV-Dispositions relatives au commerce électronique; V-Autres dispositions relatives à la culture.*

Cette base de données constitue un précieux outil de recherche destiné aux étudiants et aux chercheurs, mais aussi aux décideurs, aux représentants de la société civile œuvrant dans le secteur de la culture, ainsi qu'aux organisations internationales et régionales compétentes, en particulier l'UNESCO. Elle pourra plus largement bénéficier aux personnes impliquées dans une négociation commerciale et qui cherchent les meilleurs outils pour préserver le pouvoir des États d'intervenir dans le secteur de la culture.

Cette base de données s'inscrit dans l'un des quatre axes de recherche de la Chaire, soit l'axe dédié à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles dans les autres enceintes internationales, en l'occurrence les forums de négociations commerciales.

Nous tenons à préciser que cette base de données contient une importante quantité de données recueillies dans le cadre de recherche qui se sont étendues sur plusieurs années. Certaines de nos analyses ont déjà fait l'objet de publications. Pour les détails, voir notamment :

- « Guide de négociation des clauses culturelles dans les accords de commerce », préparé par Véronique Guèvremont et Ivan Bernier, à la demande du Ministère de la Culture et des Communications et du Ministère des relations internationales et de la Francophonie du Québec, Québec, 2019, à venir.
- « La Convention dans les autres enceintes internationales : un engagement crucial », dans *Re-penser les politiques culturelles, article* écrit par Véronique Guèvremont dans le cadre du Rapport mondial de l'UNESCO, Paris, 2018, pp. 143-161.

- « La Culture dans les traités et les accords ; La mise en œuvre de la Convention de 2005 dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux », étude co-écrite par Véronique Guèvremont et Ivana Otasevic, dans *Politique & Recherche*, Paris, UNESCO, 2017, 124 pages.
- “The Treatment of Cultural Goods and Services in Trade Agreements: the Best and the Worst Practices of Canada, the EU and Some Other Countries”, in Elisa Baroncini (ed.), UNESCO World Heritage Between Education and Economy - A Legal Analysis, Book Series of the Dipartimento di scienze giuridiche of the Alma Mater Studiorum - Università di Bologna, Bologna University Press, 2017, à venir.
- « La Convention de 2005 et les accords commerciaux régionaux et bilatéraux : un état des lieux dix ans plus tard », dans Véronique Guèvremont et Diane Saint-Pierre (dir.), Dix ans de Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : perspectives nationales et internationales, Presses de l’Université Laval, Québec, 2016, à paraître.
- « Promouvoir la Convention de 2005 dans les enceintes internationales », dans *Re-penser les politiques culturelles – Dix ans de promotion de la diversité des expressions culturelles pour le développement*, article écrit par Véronique Guèvremont dans le cadre du Rapport mondial de l’UNESCO, Paris, 2015, pp. 135-147.
- « La mise en œuvre des articles 16 et 21 de la Convention sur la diversité des expressions culturelles dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux conclus depuis 2005 », rapport co-écrit par Véronique Guèvremont (dir.) et Ivana Otasevic, commandé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité des expressions culturelles de l’UNESCO, 1er juin 2015, 315 pages.
- « La mise en œuvre des articles 16 et 21 de la Convention sur la diversité des expressions culturelles dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux conclus depuis 2005 », rapport co-écrit par Véronique Guèvremont (dir.) et Ivana Otasevic, commandé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité des expressions culturelles de l’UNESCO, 1er juillet 2014, 303 pages.